



La CGT-Culture communique

Conseil de la création artistique : ministère bis ?

Christine Albanel, en bonne élève disciplinée, assiste ce lundi 2 février à la mise en place, à l'Elysée, du conseil de la création artistique, nouvel avatar de la concentration des compétences au profit de l'hyper-président.

La CGT-Culture dénonce ce nouveau coup contre le ministère de la culture et de la communication. Après le démantèlement programmé des directions et délégations dans le cadre de la RGPP, l'institution d'un ministre-bis, ou plutôt d'un « ministre + » en la personne de Marin Karmitz, pour le domaine de la création artistique, est un pas de plus vers la destruction de notre département ministériel, créé il y a cinquante ans sous l'impulsion d'André Malraux.

A quoi seront réduites les compétences de la future direction générale à la création artistique quand un conseil est chargé au dessus d'elle, et non à ses côtés, « d'éclairer les choix..., de promouvoir la diffusion et d'arrêter les orientations..., de conduire des travaux de prospection..., d'identifier les bonnes pratiques (sic)..., de participer au pilotage d'expérimentations..., d'étudier les modalités de gestion et d'évaluation des aides à la création... »? Excusez du peu.

Louis XIV, reviens ! Il est devenu fou et se prend pour toi !

Comment admettre, au moment où la fusion de la direction de la musique, de la danse du théâtre et des spectacles avec la délégation aux arts plastiques va se traduire par des destructions d'emplois, qu'un budget et des moyens en personnels soient détournés au profit d'un gadget présidentiel, dirigé par un entrepreneur privé !

Ce conseil tourne le dos aux aspirations de concertation démocratique exigée par les créateurs, les professionnels de la culture, les élus et les usagers. La mise en place du conseil de la création artistique au lendemain de la clôture des entretiens de Valois est une véritable provocation.

Paris, le 2 février 2009

